

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	67	DÉLIBÉRATION N°	10/2023
Membres présents :	37		
Nombre de pouvoirs :	9	SÉANCE DU	15 MAI 2023
Nombre de votants :	46		

Date de convocation : 9 mai 2023

Date d'affichage : 20 mai 2023

Le quinze mai deux mille vingt-trois, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Saint-Loup à Amilly en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCCFG : JOBET Johan, LEROY Daniel, MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie, MOREAU Philippe, WURPILLOT Stéphanie, DE WILDE Florent.

3CBO : BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane.

CC4V : BERTHAUD Jean, DHAMS Hélène, GADOIS Céline, LAMIGE-ROCHE Chantal, NÉRAUD Frédéric.

AME : BASCOP Valérie, BILLAULT Jean Paul, CHARLES Valerie, COULON François, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, LELIEVRE Gérard, GABORET Grégory, GAILLARD Michel, LEON Fabien, LORENTZ Gérard, MASTYKARZ Catherine, TOURATIER Claude, TERRIER Charles, VAREILLES Philippe.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCCFG : DUCARDONNET Alexandre, ROBINEAU Isabelle.

3CBO : MONIN Ghislaine.

CC4V : BERNARD Françoise, FACY Joël, LARCHERON Gérard

AME : BOUQUET Christophe, BOUSCAL Fabrice, CARNEZAT Marie-Laure, FAURE Cyril, GODEY Eric, DE LAPORTE Hélène, MANAI AHMADI Asma.

POUVOIRS : Monsieur DUCARDONNET Alexandre a donné pouvoir à Monsieur DE WILDE Florent, Monsieur FACY Joël a donné pouvoir à Madame LAMIGE-ROCHE Chantal, Monsieur LARCHERON Gérard a donné pouvoir à Madame GADOIS Céline, Monsieur BOUQUET Christophe a donné pouvoir à Monsieur GABOREY Grégory, Monsieur BOUSCAL Fabrice a donné pouvoir à Madame Charles Valérie, Madame CARNEZAT Marie-Laure a donné pouvoir à Monsieur DUPATY Gérard,

REÇU EN PRÉFECTURE

le 22/05/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur FAURE Cyril a donné pouvoir à Madame MASTYKARZ Catherine, Madame DE LAPORTE Hélène a donné pouvoir à Monsieur LELIEVRE Gérard.

Secrétaire de séance :

Madame MASTYKARZ Catherine est nommée secrétaire de séance.

PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AUX ACTIONS ET PROJETS DU PETR

Depuis 2021, et pour 6 ans, les quatre Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux et le pays du Giennois constituent la maille institutionnelle de mise en œuvre de plusieurs politiques publiques territorialisées qui voient converger des financements importants de 2021 à 2026 :

- les futurs Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), annoncés comme étant les contrats intégrateurs des programmes sectoriels tels que Petites villes de demain, Actions Cœur de ville, territoires d'industrie...,
- la déclinaison du Contrat de Plan Etat Région avec des crédits en forte augmentation par rapport à la période précédente,
- les contrats de solidarités territoriaux de la Région Centre-Val de Loire,
- le Plan de Relance en 2021 et 2022.

En Session de janvier 2021, le Conseil Départemental a décidé de suivre étroitement la mise en œuvre des 7 Contrats de relance et de transition énergétique (CRTE) qui seront portés, pour 5 d'entre deux, par les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux et le Pays du Giennois, et a désigné les élus qui participeront à la gouvernance de ces contrats.

Par ailleurs, le Département est signataire des conventions des 15 Petites villes de demain et est étroitement associé à la construction des programmes d'actions.

Enfin, le Département est déjà un partenaire important des Communes et des intercommunalités :

- financièrement, à travers la politique de mobilisation en faveur des territoires ;
- techniquement pour le montage des projets, à travers Cap Loiret ;
- structurellement avec ses politiques d'aménagements et d'équipement qui créent un environnement favorable à l'activité humaine et économique : Très Haut Débit, infrastructures routières, équipements scolaires, aménagement foncier...

Dans la continuité de son Plan en faveur de la ruralité adopté en 2017 et afin de parfaire l'engagement et la mobilisation du Département en faveur des territoires, il est proposé que le Département apporte son soutien aux projets et actions menés par les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) du Loiret et le Pays du Giennois. Ce soutien ciblé permettra aussi d'articuler, d'amplifier et d'accélérer la mise en œuvre des politiques départementales au bénéfice des collectivités et des Loirétains. A ce titre, les quatre PETR et le Pays du Giennois pourront solliciter une participation financière du Département de 5 000 € chacun en 2021 pour des projets et actions s'inscrivant dans les politiques de cohésion et de solidarité départementale. La subvention de fonctionnement sera adossée à un contrat de réciprocité et de coopération.

Le PETR Gâtinais Montargois en accord avec le Département à proposer comme projet d'action le partenariat avec le CEN Centre-Val de Loire qui contribue la préservation des espaces naturels sensibles qui est l'une des politiques de cohésion et de solidarité départementale.

Conscients de la complémentarité de leurs actions en faveur de la biodiversité, le PETR Gâtinais montargois et le CEN Centre-Val de Loire ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs jusqu'à fin 2023.

Cette convention permettrait notamment de déterminer les actions proposées par le CEN Centre-Val de Loire et la contribution financière du PETR Gâtinais montargois pour leur réalisation. Dans le cadre de ce partenariat, les actions proposées par le CEN Centre-Val de Loire sont déclinées en plusieurs opérations, présentant un intérêt en vue d'assurer la préservation durable des espaces naturels remarquables situés dans le périmètre d'intervention de l'association et du PETR Gâtinais montargois.

VU la délibération n° D12 relative à la coopération territoriale par le soutien aux actions et projets des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) du Loiret et du Pays du Giennois du 27 mai 2021 ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE la participation du département à hauteur de 5 000€ pour l'année 2023 dans le cadre de sa convention avec le CEN

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à cette demande.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 22/05/2023

Application agréée E-legalite.com